



**EXTRAIT N°09/2024 DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

14 MARS 2024

Contrôle de Légalité

Date de la convocation :
Le 19 février 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice
33

En début de séance :

Présents	20
Procurations	5
Absents	7
Excusés	1

En cours de Séance :

Présents	21
Procurations	5
Absents	6
Excusés	1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, M. CRETINOIR Joël (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe),

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. CIDOLIT Bertrand, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU) ;

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DES ECOLES MUNICIPALES

Le Maire expose :

L'entretien des bâtiments scolaires est une préoccupation au regard du respect du cadre réglementaire en vigueur. Il prend nécessairement en compte le contexte climatique spécifique de notre région (pluviométrie, humidité, infiltrations, moisissures, ...). La restauration et la rénovation des bâtiments et des équipements, afin d'éviter leur dégradation accélérée, imposent la réalisation de travaux :

- de reprise et remise en état incluant un équipement sportif scolaire sis au Quartier Presqu'île sur lequel sont envisagés :
- d'évacuation des eaux pluviales,
- de rénovation du revêtement sol (pose d'enrobé, de résine, ...),
- de peintures spécifiques sur sols
- d'équipements d'activités sportives

Le plan de financement prévisionnel de l'opération "Réhabilitation et mise aux normes des écoles municipales » estimé à **580.000,00 € HT** est établi comme suit :

DÉPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
-Charpente/Couverture/Etanchéité	92.000,00			
- menuiseries intérieures/extérieures	185.000,00			
- Serrureries extérieures	25.000,00	VILLE		
- Cloisons/Faux-plafonds	25.000,00	AUTOFINANCEMENT	116.000,00	20%
- Revêtements sols et murs	25.000,00			
- Signalétique	40.000,00	ÉTAT		
- Courants Forts et faibles	68.000,00	FEI 2024	464.000,00	80%
- Travaux d'aménagement plateaux sportifs	120.000,00			
TOTAL	580.000,00		TOTAL 580.000,00	100 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 26 février 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

